

PROCÈS VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU : 20 mars 2019**Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18****Nombre de membres du bureau communautaire présents : 11****Nombre de votants : 11****Date de convocation : 13 mars 2019****Date d'affichage : 1^{er} avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mars

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey-Jes-Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

*Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé***Secrétaire de séance : Monsieur Denis THOMASSIN****Membres du bureau communautaire :**

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X			
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS			Excusé	
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X			
FAVIERES	Chrystophe BLANZIN	X			
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X			
BLENOD LES TOUL	Maurice SIMONIN			Excusé	
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE	X			
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Jean François BALTARD			Excusé	
ABONCOURT	Joël BAUDY			Excusé	
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY			Excusé	
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION	X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI			Excusé	
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACTI			Excusé	
GEMONVILLE	Alain GODARD	X			
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X			

Autre personne présente : Xavier LOPPINET**Ordre du jour****1 – Développement social et solidarité**

- 1.1 – BC-2019-1304 - demande de subvention auprès de la CAF et état pour la rénovation du centre multi-accueil La FARENDOLE
- 1.2 – BC-2019-1305 - avenant à la demande de subvention du GIP « grandir et vieillir en pays de colombey »
- 1.3 – BC-2019-1306 - convention pour animation du cycle de conférences petite enfance en 2019
- 1.4 – BC-2019-1307 - répondre à l'appel à projet 2019 de la MILDECA

2- Développement Economique

- 2.1 – BC-2019-1307 - Bail commercial dérogatoire n°2 literie laine du Grand Est
- 2.2 – BC-2019-1308 - Immobilier d'entreprise : tarifs
- 2.3 – BC-2019-1309 - candidature de la communauté de communes au conseil d'administration de la SCIC la Fabrique

3 - Tourisme

- 3.1 – BC-2019-1310 - Choix des restaurateurs

4 – Environnement

- 4.1 – BC-2019-1311 - Mutualisation poste animateur milieu aquatique 2019 – 2021
- 4.2 – BC-2019-1312 - Avenant à la convention avec LOANNA

5 - Culture

- 5.1 – BC-2019-1313 - Convention annuelle avec NOOBA pour verser la participation de la Communauté de Communes
- 5.2 – BC-2019-1314 - remboursement à l'association ART EQUESTRE pour les frais engagés de réparation de matériel loué en

août 2018

- 5.3 – BC-2019-1315 - Tarif 2019 pour la location de matériel

6 – Moyens Généraux

- 6.1 – validation du marché de travaux suite à la commission MAPA pour la construction d'une miellerie à BATTIGNY

1 – DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE**1.1 – BC-2019-1304 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF ET ETAT POUR LA RENOVATION DU CENTRE MULTI-ACCUEIL LA FARENDOLE**

La politique petite enfance de l'intercommunalité se construit pas à pas depuis 2009. Après le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), pour accompagner les modes de garde individuelle et les Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAPE) pour soutenir la parentalité, depuis 2013, la communauté de communes souhaite compléter cette politique par l'accueil collectif. La volonté de travailler à la conservation d'une diversité de modes d'accueil sur le territoire a été posée en conseil communautaire.

Le redéploiement de l'offre sous une autre forme a été validé le 07/07/2015

- Elles pourraient être relocalisées au nord sur des axes fréquentés en prenant appui sur des projets structurants (groupes scolaires, accueils périscolaires...)

- Au sud, la faiblesse du maillage d'assistantes maternelles doit être soutenue par une structure, mais avec un redimensionnement en nombre de place pour optimiser les 70% de remplissage

- Il conviendrait d'envisager des coopérations avec des assistantes maternelles pour offrir des plages intéressantes sur des horaires atypiques.

L'objectif à terme de la communauté de communes est la couverture du territoire par 3 structures d'accueil collectif ayant une répartition de 16 places à Blénod les Toul, 15 places à Colombey-les-Belles et 15 places à Favières.

La première phase de ce programme a été réalisée en 2016-2017, par le transfert du multi-accueil les p'tits d'Bull dans de nouveaux locaux à Blénod-les-Toul. La rénovation du multi-accueil la Farandole constitue la seconde phase de ce projet. Ainsi la structure se trouve dans ces locaux depuis le début des années 90, il convient aujourd'hui d'adapter le lieu aux normes et aux exigences actuelles en termes d'accueil, d'ergonomie et d'environnement.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales prévoit pour la rénovation des structures un Fonds de Modernisation des Etablissement d'accueil de jeunes enfants (circulaire 2018-004).

Le montant d'aide accordé au titre de ce fonds est soumis à 2 plafonds :

- Au maximum 80% du coût par place des travaux
- Au maximum 4 000 € par place

Sachant que la structure est agréée pour 17 places mais qu'elle évoluera vers 15 places à l'issue du programme de construction, la subvention est sollicitée pour 15 places.

Solliciter également l'Etat, dans le cadre la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), possibilité de demander jusqu'à 40% des investissements immobiliers.

Dès lors il est proposé le plan de financement suivant en hors taxe.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT			RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Comptes	Nature	Montant *	Comptes	Nature	Montant *
164	Emprunts auprès d'établissements de crédits		1021	Fonds propres Association	
201	Frais d'établissement		1311	État	48 359
2053	Logiciels		1312	Région	
211	Terrains		1313	Département (Conseil Général)	
212	Agencement Aménagement terrain		1314	Commune - Intercommunalité - CCAS	30 612
2130	Construction Rénovation Aménagement	120 898	1318	Divers autres subventions	
2131	Construction bâtiments (acquisition)		13184	Caisse d'Allocations Familiales	60 000
21351	Travaux d'aménagement		13185	CNAF	
2154	Matériel				
2155	Outillage				
2182	Matériel de transport				
21831	Matériel de bureau				
21833	Matériel informatique				
2184	Mobilier, matériel équipement	18 073			
2188	Autres matériels				
Total		138 971	Total		138 971

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du bureau

AUTORISENT le Président à solliciter les différents financeurs pour le projet de rénovation du multi-accueil la Farandole et notamment

- la CAF dans le cadre Fonds de Modernisation des Etablissement d'accueil des jeunes enfants à hauteur de 60 000 €,
- l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 48 359€,

AUTORISENT le Président à inscrire les crédits nécessaires au BP 2019

AUTORISENT le financement sur fonds propres pour la partie non couverte par les subventions publiques.

AUTORISENT le Président à signer tous documents découlant de la présente

1.2 – BC-2019-1305 - AVENANT A LA DEMANDE DE SUBVENTION DU GIP « GRANDIR ET VIEILLIR EN PAYS DE COLOMBEY »

Le bilan financier de l'année 2018 fait apparaître un résultat positif qui permet de réviser à la baisse la subvention versée en 2018.

Le compte des résultats du multi-accueil les P'tits d'bull fait apparaître un bénéfice s'expliquant par la possibilité d'un poste aidé et par la réduction du coût de la mise à disposition de personnel suite à l'application du Contrat Enfance Jeunesse non connu lors du budget prévisionnel.

Dès lors il est proposé par le GIP« Grandir et vieillir en pays de Colombey » de ramener la subvention de la communauté de de l'année 2018 de 79 000€ à 53 000€.

Les 26 000€ déjà perçus en année 2018 seront reportés sur l'année 2019 et répartis entre les deux multi-accueils les P'tits d'Bull et la Farandole à hauteur de 13 000€ chacun. Ceci afin de couvrir une charge que l'URSSAF vient de porter à notre connaissance : les groupements d'intérêt public étant considérés comme des établissements publics, ils ne bénéficieront plus de l'abattement sur les bas salaires dit réduction loi Fillon à partir de 2019 soit pour la Farandole : 12 691 € et pour les P'tits d'Bull : 11 751 € en 2018.

Néanmoins le GIP a engagé des démarches afin de faire valoir sa situation vis-à-vis des URSSAF et pour rechercher des nouvelles marges de manœuvre pouvant aller jusqu'au changement de statuts.

Il est donc proposé un avenant 3 à la convention d'objectif du 02 janvier 2017 du multi-accueil « Les P'tits d'Bull » qui ramène la subvention de l'année 2018 de 79 000 € à 53 000 € et porte celle de 2019 de 68000€ à 81 000€. Et un avenant 3 à la convention d'objectif du 02 janvier 2017 du multi-accueil « la Farandole » passant la subvention 2019 de 79 000€ à 92 000€. Les sommes inscrites au budget 2019 restent inchangées, ces avenants régularisent les subventions accordées vis-à-vis des autres financeurs dont la caisse d'allocations familiales.

Pour mémoire, le contrat enfance jeunesse arrivera en compensation des subventions versées 36707,68€ pour les P'tits d'Bull et pour 39 559,53€ pour la Farandole.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du bureau

AUTORISENT les modalités des avenants 3 aux conventions d'objectif 2017 avec le GIP (une convention par site)

AUTORISENT le Président à signer les avenants et les autres documents y afférent

1.3 – BC-2019-1306 - CONVENTION POUR ANIMATION DU CYCLE DE CONFERENCES PETITE ENFANCE EN 2019

Dans le cadre de la coordination petite enfance depuis 2017, chaque année un cycle de conférences est organisé à destination des parents et des professionnels. En 2019, l'action est reconduite sur un thème proposé par les parents : l'acquisition de la confiance en soit chez le jeune enfant. Une conférence animé par Madame le Docteur Martine Huot-Marchand se tiendra le 24 avril à Ochey et sera suivie de 3 soirées d'échange animées par Mme Sylvie Muller, éducatrice libérale d'Hébébulles.

Madame Huot-Marchand n'a pas souhaité être rémunérée et a préféré que la contrepartie à sa participation soit une prestation de 250€ versée à l'association Khamsa qui est un mouvement de solidarité internationale, en particulier, dans le domaine de l'Éducation au Maroc, avec son projet "Ecole pour tous". Ci-joint le devis de l'association et une proposition de convention.

L'intervention de Mme Muller fait également l'objet d'un devis de 250€ et d'une convention avec Hébébulles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du bureau

AUTORISENT les devis proposés et les conventions afférentes

AUTORISENT le président à signer les conventions et les autres documents y afférent

1.4 – BC-2019-1307 - REpondre A L'APPEL A PROJET 2019 DE LA MILDECA

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives lance son appel à projets 2019. Il porte sur « Prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés à aux substances psychoactives. ». En lien avec le Contrat Local de Santé, la communauté professionnelle de territoire de santé et les autres acteurs du territoire, il est proposé de mettre un place une « action d'information, de communication et de prise de conscience citoyenne ».

Les services de la communauté de communes intervenants auprès de jeunes en difficulté et leurs partenaires constatent une banalisation de la consommation de substances psychoactives (tabac, alcool, stupéfiants). En partenariat avec Nooba, la Mission locale et la Communauté professionnelle territoriale de santé, une réflexion a été menée pour déposer un projet.

L'action portera sur la transformation des représentations associées à ces substances, le recul de l'âge de la première expérimentation et le renforcement de la capacité d'agir de la population par la sensibilisation aux risques et le repérage des signes d'alerte.

Les publics visés sont les jeunes de 12 à 26 ans, les parents et les professionnels médico-sociaux.

L'action se déroulera d'octobre à décembre par deux séances de la pièce *Kokaïne Airlines* suivi d'un échange avec la salle avec un intervenant sur la conduite à risque et un gendarme de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile. Cette première étape d'information et de mobilisation sera suivie en 2020 par les actions de la Communauté professionnelle territoriale de santé (formation des professionnels, groupes de paroles et permanence de spécialistes).

Le budget est évalué à 2 350€ donc 2 350€ inscrit au budget prévention santé 2019 de la communauté de communes

Budget prévisionnel

Charges		Produits	
Achat	70€	Etat : MILDECA	1175€
Location	250€		
2 Spectacles Kokaïne Airlines avec déplacements	1090€	Communauté de communes	1175€
SACD	140€		
Animation de 2 débats par Radio Déclic	300€		
Publicité	500€		
Total	2 350€	Total	2 350€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du bureau

AUTORISENT le Président à répondre à l'appel à projet 2019 de la MILDECA

SOLLICITENT la MILDECA pour une participation de 1 175€

AUTORISENT le Président à inscrire les crédits nécessaires au BP 2019

AUTORISENT le président à signer les conventions et les autres documents y afférent

2- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 – BC-2019-1308 - BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE N°2 LITERIE LAINE DU GRAND EST

Afin de soutenir l'activité dans sa période de démarrage, le Vice-Président au développement économique avait proposé, lors de la première conclusion de bail, de faire des baux dérogatoires d'une durée d'un an dont les tarifs évolueraient progressivement. Pour la première période, le loyer avait été à 1/3 du tarif normal de location d'une cellule, soit 1 € HT du m2 hors charges par mois, pour la seconde période, objet de cette délibération, le loyer est de 2/3 du tarif normal de location d'une cellule, soit 2 € HT du m2 et hors charges par mois.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

DECIDENT de louer à la Literie Laine du Grand Est la cellule A de l'extension du bâtiment-relais et de l'autoriser à y domicilier son siège social.

CONFIRMENT que la location à la Literie Laine Grand Est sous la forme d'un bail dérogatoire d'une durée de 1 an, du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, dont le loyer est de 310 € HT par mois.

AUTORISENT le Président à signer le bail n°2 avec la Literie Laine du Grand Est et tout document afférent à la présente délibération.

2.2 - IMMOBILIER D'ENTREPRISE : TARIFS

Il est nécessaire d'actualiser les prix et indices d'évolutions des différents baux économiques. Un travail technique sera à faire par le prochain agent de développement économique avant présentation en bureau communautaire.

2.3- BC-2019-1309 - CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SCIC LA FABRIQUE

Le Président rappelle la forte implication de la Communauté de communes du Pays de Colombey dans le projet d'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » ainsi que dans la création de l'Association TEST en juin 2016. Cette structure de l'ESS qualifiée d' « Entreprise à But d'Emploi » qui porte le développement des activités utiles au territoire et qui sont les supports aux CDI pour les DELD compte à ce jour plus de 60 emplois. Lors du bureau communautaire du 4 avril 2018, les élus du bureau communautaire ont décidé la souscription de 50 parts sociales de 100€ chacune (soit 5000 € au total).

L'AG de création de la SCIC aura lieu le 29 mars. Au vu de l'implication de la communauté de communes dans le projet d'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée », le Président propose que la communauté de communes soit candidate au conseil d'administration de la future SCIC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du bureau

DECIDENT que la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois soit candidate au CA de la future SCIC TEST.

CONFIRMENT Alain GODARD comme représentant titulaire de la communauté de communes au sein de la SCIC TEST et Chrystophe BLANZIN comme représentant suppléant

AUTORISENT Alain GODARD à signer tout document découlant de la présente décision.

3 - TOURISME

3.1 – BC-2019-1310 - CHOIX DES RESTAURATEURS

Choix du locataire/ gérant du restaurant LA MAISON DU LAC

Dans le cadre de la mise à disposition des biens attachés à l'exercice de la compétence de gestion de la Base de Loisirs de Favières, transférée à la Communauté de Communes du Pays de Colombey-les-Belles et du Sud Toulinois en 2008, il est nécessaire de trouver annuellement un locataire/gérant en capacité d'exploiter et valoriser le Bar-Restaurant inclus dans ces biens.

En fin d'année 2018, la commission tourisme a choisi de ne pas reconduire la convention d'occupation précaire de la SAS COTTEL, qui avait depuis plusieurs années la location /gérance du restaurant LA MAISON DU LAC. Afin de procéder au recrutement d'un nouveau restaurateur, une annonce a été publiée dans l'Est Républicain, sur le site internet de la Communauté de Communes, ainsi que sur les réseaux sociaux. Suite à cette publication, les trois personnes énumérées ci-dessous ont pris contact avec la responsable de la base de loisirs :

- Bruno CHARLES, propriétaire du restaurant Pizza Joker à Dombasle
- Daniel HALFINGER, propriétaire du traiteur Arpèges et Saveurs Gourmandes à Allain
- Jérémy THOMAS et Chloé VOIRIN

Monsieur HALFINGER, suites à plusieurs échanges téléphoniques et rendez-vous, n'a pas souhaité donner suite. Monsieur CHARLES, ainsi que Monsieur THOMAS accompagné de Mlle VOIRIN, ont rencontré la « commission restaurant » composé d' Alain GODARD, Patrick AUBRY, Guy CHAMPOUGNY et Joanna ROSSI (Philippe PARMENTIER, Xavier LOPPINET et Chrystophe BLANZIN ne pouvant être présents) Lors de ces entretiens, il était demandé aux candidats de fournir : une liste des moyens techniques et humains, un Cv et une lettre de motivation ainsi qu'une carte et des menus types. Par ailleurs les candidats devaient aussi se présenter en détaillant leurs références et qualifications ainsi que leur expérience en restauration. Il a aussi été souligné qu'au moment de l'ouverture il serait indispensable de fournir une attestation d'assurance civile de l'année en cours, un permis d'exploitation et une attestation de formation sur les règles d'hygiène et de sécurité. Suite à ces deux entretiens, Monsieur CHARLES n'a plus souhaité candidater.

En conclusion, les seuls candidats à la location-gérance du restaurant de la Base de Loisirs Intercommunale de Favières étaient Jérémy THOMAS et Chloé VOIRIN. L'entretien des candidats ayant été satisfaisant, il a été décidé de ne pas relancer de recrutement et de retenir leur candidature.

Après avoir délibéré les membres du bureau :

AUTORISENT le président à signer un bail de location du restaurant pour la période estivale ainsi que tous les documents relatifs à la location gérance du restaurant.

AUTORISENT le président à signer une prolongation de maximum 3 mois si la période s'est bien passée ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

4 – ENVIRONNEMENT

4.1 – BC-2019-1311 - MUTUALISATION POSTE ANIMATEUR MILIEU AQUATIQUE 2019 –21 Mutualisation d'un poste d'animateur milieu aquatique (technicien rivière) pour les années 2019, 2020 et 2021.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », la Communauté de Communes Terres Toulaises et la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain ont souhaité recruter un technicien rivière mutualisé sur le territoire des 2 collectivités pour mener et suivre les projets, études et travaux actuellement en cours :

Pour la Communauté de Communes Terres Toulaises, plusieurs projets sont en cours d'élaboration (Terrouin amont, Esch et principaux affluents, ruisseau de Francheville, ruisseaux de Gye, Ingressin et petit Ingressin). L'entretien des précédents programmes doit aujourd'hui être mis en place (Terrouin aval, Grosrouvres et Bouvade). Un suivi et un avis sur les études concernant les milieux récepteurs des projets d'assainissement collectifs est également souhaitable.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain, l'entretien de la Bouvade et de ses principaux affluents doit être poursuivi, le programme de renaturation du ruisseau de l'Aar doit être mis en œuvre pour la phase travaux, et plusieurs projets sont en cours d'élaboration et/ou de réflexion (bassin versant de l'Aroffe, ruisseau de Rosières, plan de préservation et de valorisation des sites ENS « Vallon de l'Aar » et « Prairies Humides de Battigny »). Par ailleurs, l'entretien des précédents programmes doit aujourd'hui être mis en place (Queue de Sompierre et Aroffe -T3) et certains milieux récepteurs recevant les effluents de station d'épuration doivent être aménagés, notamment à Blénod-lès-Toul.

Afin de mener ces opérations, il est proposé de prolonger la mission du technicien rivière mutualisé pour une durée de 3 ans. Le poste étant porté administrativement par la Communauté de Communes Terres Toulaises. Le poste est susceptible d'être accompagné à hauteur de 80%, par nos partenaires techniques et financiers qui sont l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle à travers le service Environnement - Espaces Naturels Sensibles. Le reste étant à la charge des intercommunalités.

La répartition du temps de travail de l'agent sera la suivante :

- 3/5 pour la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain,
- 2/5 pour la Communauté de Communes Terres Toulaises

Après avoir délibéré les membres du bureau

ACCEPTENT la prolongation du poste de technicien rivière mutualisé pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2021.

AUTORISENT le président à signer la convention relative à la mutualisation du poste sur les Communautés de Communes Terres Toulaises, et du Pays de Colombey et du Sud Toulousain.

S'ENGAGENT à programmer les crédits nécessaires.

4.2 – BC-2019-1312 - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LOANA

Le Vice-Président en charge de l'Environnement, rappelle qu'une convention a été signée avec l'association LOANA (Lorraine Association Nature) pour proposer des animations dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles.

Les principaux projets :

- **Projet 1** : Déclinaison des actions AMI-TVB prévues pour 2019
- **Projet 2** : Réalisation d'animations nature en lien avec l'AMI-TVB
- **Projet 3** : Réalisation d'animations nature en lien avec les ENS conventionnés (Bouvade, Vallon de l'Aar, Prairie Humide de Battigny)
- **Projet 4** : Suivi et conservation de la Cigogne noire
- **Projet 5** : Appui technique et soutien à la prise en compte de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal dans le cadre de la mise en œuvre du PLUi
- **Projet 6** : Réalisation d'un plan de gestion de l'ENS du Vallon de l'Aar à Germiny et de l'ENS Prairies humides de Battigny

Afin de clarifier l'engagement financier de la communauté de communes, un avenant définit plus précisément et les modalités financières de remboursement des subventions.

	TOTAL DES DESPENSES A REGLER A LOANA	Recettes versées par le CD 54	Recettes versées par l'AMI TVB	Recettes versées par l'AERM	Montant financé par la CCPCST
Projet 1		9 786,25 €	10 986,25 €		
Projet 2		1 000,00 €	1 000,00 €		
Sous total		10 786.25 €	11 986.25€		
Projet 3	7600.00€	7 600,00 €			
Projet 4	2790.00 €				2 790,00 €
Projet 5	4000.00€	2 000,00 €	1 200,00 €		800,00 €
Projet 6	23000.00€	9 200,00 €		9 200,00 €	4 600,00 €
TOTAL	37 390.00€	18 800 €	1 200 €	9 200,00 €	8 190,00 €

Les projets 3-4-5-6 sont pris estimés à 37 390.00€ et sont pris en charge par la CC.

Des recettes sont sollicitées soit

Pour le CD54 : 18 800€

Pour l'AMI : 1200 €

Pour l'AERM : 9200 €

La CC prendra en charge le coûts des animations 3-4-5-6 et sollicitera les financeurs pour le remboursement des actions, le reste à charge pour la collectivité est de 8 190.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

AUTORISENT le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'association LOANA et tout autre document découlant de la présente.

AUTORISENT le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget 2019.

AUTORISENT le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires (Agence de l'Eau Rhin Meuse, Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle à travers son service Environnement Espace Naturel Sensible, DREAL Grand Est).

5 - CULTURE

5.1 – BC-2019-1313 - CONVENTION ANNUELLE AVEC NOOBA POUR VERSER LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Vice-Président du Pôle Culture/Jeunesse rappelle aux élus le dispositif CAJT (Contrat d'Animation Jeunesse et Territoire) qui a donné lieu au dispositif NOOBA. Depuis 2007, une collaboration étroite entre les fédérations des Foyers Ruraux, des MJC, du Conseil Départemental et de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a permis de développer une politique qui encourage et soutient la mise en œuvre de projets éducatifs enfance jeunesse. Cette politique s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire et reconnaît la légitimité de l'ensemble des acteurs locaux à décider collectivement de l'organisation, de la gestion et du contenu de ces projets.

Depuis 2007, une collaboration étroite entre les fédérations des Foyers Ruraux, des MJC, du Conseil Général et de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a permis de développer une politique qui encourage et soutient la mise en œuvre de projets éducatifs enfance jeunesse. Cette politique s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire et reconnaît la légitimité de l'ensemble des acteurs locaux à décider collectivement de l'organisation, de la gestion et du contenu de ces projets.

Une évaluation du fonctionnement de ce dispositif a eu lieu et suite à cette évaluation du fait de la loi NOTRE, de la modification du périmètre de la Région, il a été convenu de prolonger ce dispositif pour une période pluriannuelle à partir du 1er janvier 2018. Une convention a été signée entre la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, les fédérations des Foyers Ruraux et des MJC, le Conseil Général et le Conseil Régional et les communes de Charme la Côte, et Villey le Sec. Dans ce cadre, il est prévu que la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois verse chaque année (jusqu'en 2021) :

- 22 500 € à la Fédération des Foyers Ruraux
- 25 000 € à la Fédération des MJC

Pour permettre aux fédérations d'avoir la trésorerie nécessaire à l'organisation des animations estivales, un premier versement correspondant à environ 80 % de cette somme sera effectué chaque année au cours du second trimestre, soit :

- 18 000 € (80% du montant) à la fédération des Foyers Ruraux
- 20 400 € (80%) à la Fédération des MJC

Le paiement du solde interviendra au cours du dernier semestre de chaque année.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

CONFIRMENT la prolongation du dispositif CAJT pour les années 2019-2020 et 2021

ACCEPTENT le versement d'un acompte de 80% aux associations gérant ce dispositif au cours du second trimestre de chaque année, après présentation des comptes de l'année N-1

AUTORISENT le Président à signer la convention ainsi que tout document se référant à la présente

Pour extrait certifié conforme,

5.2 – BC-2019-1314 - REMBOURSEMENT A L'ASSOCIATION ART EQUESTRE POUR LES FRAIS ENGAGES DE REPARATION DE MATERIEL LOUE ENAOUT 2018

Pour une manifestation le 25 août 2018 et lors de l'état des lieux du matériel il a été constaté par l'association « ART EQUESTRE3 que des ampoules étaient cassées sur la guirlande électrique, en urgence l'association a du pallier à ce désagrément en prenant à sa charge l'achat des ampoules défectueuses.

Il est proposé par la communauté de communes de rembourser cet achat à l'association en sachant que le montant global du contrat de location du matériel était de 414,03 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du bureau

AUTORISENT le président au remboursement de 93.76 € à l'association « ART EQUESTRE »

AUTORISENT le président à émettre un nouveau titre de 320.27 € (414.03 – 93.7 €)

5.3 – BC-2019-1315 - TARIF 2019 POUR LA LOCATION DE MATERIEL

Les tarifs de location de matériel réservés aux collectivités du Pays Terre de Lorraine et hors Pays, ont été réactualisés comme détaillés ci-dessous

TARIFS PARC MATERIEL 2019 Ouvert aux associations et collectivités - Non membres du Pays Terres de Lorraine – (Délibération du 20 Mars 2019)

Réservation : Elle s'effectue par e-mail (lafabrique@orange.fr) pour tout renseignement (09/67/63/03/52)

Lieu de dépôt : Atelier des services techniques 6, rue de la Gare 54170 COLOMBEY LES BELLES

Horaires d'ouverture : 8h30/12h30 et 13h30/16h30 sur rendez-vous du lundi au vendredi.

Le service est fermé pendant les fêtes de fin d'année.

Les heures de retrait et de retour sont à préciser lors de la réservation. Ils devront être impérativement respectés.

Retrait du matériel : Le locataire devra prévoir le personnel nécessaire et le véhicule adapté à la manutention et au transport du gros matériel

Designation du matériel	Quantité	Tarif de location du vendredi au lundi (weekend)	Tarif location à la journée
AUDIOVISUEL			
- Ecran sur pied (2m40 largeur X 1m 80 hauteur)	1	13.06 €	10.88 €
- Vidéo projecteur OPTOMA EP719R / 2200 lumens	1	57,08 €	43,90 €
RUBRIQUE ÉCLAIRAGE			
Projecteur PAR 64 1 kW (fourni avec collier et élingue)	8	5.20 €	4.58 €
Projecteur PC 1 kW (fourni avec collier et élingue)	7	10.40 €	8.66 €
Projecteur LED WIDEKOLOR HD : 7 LEDS (Étanches)	4	15.00€	12.00€
-Console lumière STARWAY Commander 24	1	32.50 €	27.08 €
-Bloc de puissance 6*2 kW (Alimentation en triphasé)	1	26 ,00 €	21.66 €
Pendrillons noir 3m x 3.50m		4	
- Pont triangulaire alu	1	55.96 €	46.63 €

(200 mm de côté, 7 m de long) + pieds ALT 300			
- Machine a fumée MAFOG 1500w DMX	1	30.00€	25.00€
- Liquide de machine a fumée	1	20,00€	20,00€
- Pied lumière à crémaillère (4m hauteur)	2	5,50 €	3,15 €
KIT LUMIÈRE			
2 PAR + 2 PC + Pieds lumière	1	78,00 €	65,00 €
4 PAR + 4 PC + Portique lumière	1	106,60 €	88,83 €
8 PAR + 8 PC + Portique lumière	1	156,00 €	130,00 €
EXPOSITION			
Grille Caddie : l=1m	19	2,00 €	1,00 €
H=2m + crochet d'attache	25	2,00 €	1,00 €
Grille Caddie noire d'intérieur			
VEHICULE			
- Renault Trafic 9 places 6m3	1	40 € fixe + 0.18 €/km	34 € fixe + 0.18 €/km

La location du minibus est possible le mercredi après midi et le weekend uniquement.

Tarifs parc matériel 2019 - Ouvert aux associations et collectivités - membres du Pays Terres de Lorraine. -(Délibération du 13 Janvier 2016)

<i>. Désignation du matériel</i>	<i>Quantité</i>	<i>Tarif de location du vendredi au lundi (weekend)</i>	<i>Tarif location à la journée</i>
AUDIOVISUEL			
- Ecran sur pied (2m40 largeur X 1m 80 hauteur)	1	10,05 €	08,37 €
- Vidéo projecteur OPTOMA EP719R / 2200 lumens	1	35,00 €	25,00 €
RUBRIQUE ÉCLAIRAGE			
- Projecteur PAR 64 1 kW (fourni avec collier et élingue)	8	4,00 €	3,33 €
- Projecteur PC 1 kW (fourni avec collier et élingue)	7	8,00 €	6,66 €
- Projecteur LED WIDEKOLOR HD : 7 LEDS (Étanches)	4	13,00€	10,00€
- Console lumière STARWAY Commander 24	1	25,00 €	20,83 €
- Bloc de puissance 6*2 kW (Alimentation en triphasé)	1	20 ,00 €	16,67 €
-Pendrillons noir 3m x 3.50m		4	
- Pont triangulaire alu (200 mm de côté, 7 m de long) + pieds ALT 300	1	43,05 €	35,87 €
- Machine a fumée MAFOG 1500w DMX	1	25,00€	20,00€
- Liquide de machine a fumée	1	17,92€	17,92€
- Pied lumière à	2	3,15 €	2,62 €

crémaillère (4m hauteur)			
KIT LUMIÈRE			
2 PAR + 2 PC + Pieds lumière	1	40,00 €	30,00 €
4 PAR + 4 PC + Portique lumière	1	60,00 €	50,00 €
8 PAR + 8 PC + Portique lumière	1	100,00 €	90,00 €
EXPOSITION			
Grille Caddie : l=1m	19	2,00 €	1,00 €
H=2m + crochet d'attache	25	2,00 €	1,00 €
Grille Caddie noire d'intérieur			
VEHICULE			
- Renault Trafic 9 places 6m3	1	40 € fixe + 0.18 €/km	34 € fixe + 0.18 €/km

La location du minibus est possible le mercredi après midi et le weekend uniquement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du bureau
VALIDENT les nouveaux tarifs du parc matériel

6 – MOYENS GENERAUX

6.1 – VALIDATION DU MARCHE DE TRAVAUX SUITE A LA COMMISSION MAPA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MIELLERIE A BATTIGNY

Le président de la commission MAPA, monsieur Guy CHAMPOUGNY, donne les informations relatives à l'analyse des offres faite en commission MAPA le 8 mars.

Tous les lots du marché de travaux ont été attribués, aussi le Pprésident peut signer les documents se référant à ce marché.

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

BC-2019-1304 - demande de subvention auprès de la CAF et état pour la rénovation du centre multi-accueil La FARENDOLE
 BC-2019-1305 - avenant à la demande de subvention du GIP « grandir et vieillir en pays de colombey »
 BC-2019-1306 - convention pour animation du cycle de conférences petite enfance en 2019
 BC-2019-1307 - répondre à l'appel à projet 2019 de la MILDECA
 BC-2019-1307 - Bail commercial dérogatoire n°2 literie laine du Grand Est
 BC-2019-1308 - Immobilier d'entreprise : tarifs
 BC-2019-1309 - candidature de la communauté de communes au conseil d'administration de la SCIC la Fabrique
 BC-2019-1310 - Choix des restaurateurs
 BC-2019-1311 - Mutualisation poste animateur milieu aquatique 2019 – 2021
 BC-2019-1312 - Avenant à la convention avec LOANNA
 BC-2019-1313 - Convention annuelle avec NOOBA pour verser la participation de la Communauté de Communes
 BC-2019-1314 - remboursement à l'association ART EQUESTRE pour les frais engagés de réparation de matériel loué en août 2018
 BC-2019-1315 - Tarif 2019 pour la location de matériel

Levée de séance à 23 h 00

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Philippe PARMENTIER

